

REGLEMENT INTERIEUR

Bienvenue à l'Europäische Akademie Otzenhausen gGmbH (EAO). Nous sommes heureux que vous ayez choisi de participer à une de nos activités de formation ou de passer un séjour organisé par une organisation externe au sein de notre institution.

Afin de rendre votre séjour et celui des autres hôtes à l'Académie le plus agréable possible, nous désirons vous familiariser avec quelques règles valables dans notre maison :

1. Arrivée et départ

1.1 Check in et check out

Le jour d'arrivée, les chambres sont en général disponibles dès 14h00. Le jour de départ, il faut rendre les clés de la chambre avant 9h00 à la réception. En cas de perte de la clé, des frais de 50,00 € l'unité vous seront facturés. Il va de soi que vous pouvez déposer vos bagages dans notre salle de bagages jusqu'à votre départ.

1.2 Parking

Nous vous prions d'utiliser exclusivement les parkings signalisés de l'Europäische Akademie Otzenhausen gGmbH. Il est indispensable de laisser libres les sorties et accès de secours ainsi que les accès pour les véhicules de livraisons

2. Règles de conduite lors du séjour à l'Académie

Nous prions nos hôtes de veiller à ne pas gêner voire mettre en danger leur entourage lors de leur séjour à l'Académie.

2.1 Utilisation des salles

Nous vous demandons d'utiliser les salles conformément à l'usage qui leur est destiné et de les laisser en partant dans un état ne nécessitant pas un grand travail au préalable en vue de leur nettoyage. Il est interdit de réaliser des graffitis ou autres dessins et peintures sur les murs des salles et les façades extérieures.

La présence d'animaux domestiques dans les chambres des participants est interdite.

2.2 Utilisation du matériel

Nous vous prions de prendre soin du matériel technique ainsi que des jeux et de l'équipement de jeux mis à votre disposition et soulignons que toute utilisation est à vos propres risques.

2.3 Utilisation de la salle de fitness

La salle de fitness au sein du Bâtiment D est à votre disposition de 7h00 à 21h00. Nous soulignons que toute utilisation est à vos propres risques.

2.4 Fumeurs

Il est interdit de fumer dans tous les bâtiments. C'est la raison pour laquelle nous vous prions de ne fumer qu'en dehors des bâtiments et d'utiliser les cendriers mis à disposition à ces fins devant les zones d'entrée.

2.5 Consommation de boissons

Pour votre consommation personnelle – par ex. lors des soirées de fête ou pour avoir une bouteille d'eau dans la chambre -, vous pouvez acheter des boissons à des prix avantageux dans notre restaurant. Vous pouvez aussi acheter des boissons à l'Eurobistro ou auprès des distributeurs de boissons de l'Académie. Vous trouvez également un distributeur d'eau potable gratuite, froide et chaude au sous-sol de l'Europaem. De plus, un distributeur de boissons froides non-alcooliques se trouve dans la zone de loisirs au sein du Bâtiment D.

2.6. Consommation d'alcool et de drogues

En ce qui concerne la consommation d'alcool, nous renvoyons à la loi allemande sur la protection de la jeunesse et nous attendons à ce qu'elle soit respectée (voir affiche).

Les drogues sont interdites dans l'ensemble des bâtiments et partout sur le terrain de l'Académie. Leur possession et consommation est, sans exception, signalée aux autorités compétentes.

2.7 Utilisation de l'Internet

Nous avons équipé toutes les chambres, tous les couloirs et les foyers de manière à assurer un accès internet (réseau sans fil - WLAN). Nous utilisons le code à cryptage WPA2 pour notre réseau wifi. Vous recevrez le mot de passe lors de votre arrivée.

De plus, une salle internet (Internet Point) est à la disposition de tous les hôtes. Vous y trouverez les consignes et le mode d'emploi pour l'utilisation de l'Internet Point.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est défendu de télécharger tout fichier protégé par la loi sur les droits d'auteur et / ou contraire au droit. Pour des raisons de sécurité, toutes les utilisations de l'internet sont enregistrées.

2.8 Consignes de sécurité / prévention des incendies

Veillez noter qu'il est interdit d'allumer des bougies ou un feu dans l'enceinte et à l'extérieur des bâtiments. Pour assurer la sécurité de nos hôtes, notre établissement est équipé d'une alarme incendie moderne. Toutes les chambres et couloirs sont équipés de détecteurs de fumée et d'avertisseurs d'incendie sensibles. Toute alarme déclenchée provoque automatiquement une intervention des pompiers et de la police. En cas d'une intervention provoquée par le non-respect de l'interdiction de fumer et/ou de la manipulation des unités de signalisation, les coûts en résultant (environ 1.000,00 € pour les pompiers et l'équipement technique) sont à la charge de la personne ayant déclenché cette fausse alerte.

Les extincteurs de feu se trouvent à chaque étage. Veuillez tenir compte des indications. Si l'alarme incendie est déclenchée, veuillez rester calme et utiliser les issues de secours signalées pour sortir du bâtiment. Veuillez vous rendre ensuite au point de rassemblement marqué sur les plans d'évacuation.

2.9 Heures de repos

Par respect pour les autres personnes présentes sur le site de l'Académie et conformément à la législation allemande, nous vous prions de ne pas faire de bruit entre 22h00 et 7h00 dans les chambres, les couloirs, les foyers ainsi qu'à l'extérieur des bâtiments. Pour poursuivre la soirée après le séminaire, vous pouvez vous rendre soit à l'Eurobistro soit dans la salle de loisirs au sein du Bâtiment D.

3. Sécurité

Si, en cas d'urgence, il vous faut parler à un représentant de l'Académie en dehors des heures d'ouverture de la réception, vous pouvez le joindre en composant le +49 6873 662 499.

En cas d'urgence médicale ou d'incendie, veuillez immédiatement appeler le 112.

A la fermeture de la réception, les portes d'entrée de tous les bâtiments sont fermées.

La clé de votre chambre vous permet d'accéder aux bâtiments et à votre chambre. Veuillez vous assurer de la porter en permanence sur vous.

4. Responsabilité

Veuillez noter s.v.p. :

En cas de dommage avéré, causé par un participant, celui-ci ou l'organisation partenaire de l'EAO à laquelle il appartient assume la responsabilité du dommage, même en cas de mise hors service partielle de(s) appareil(s). Les coûts exceptionnels engendrés par un comportement inapproprié seront également facturés (tels que des coûts de nettoyage).

Le stationnement de voitures est aux risques de son propriétaire, l'EAO décline toute responsabilité pour les éventuels dommages. Ceci est aussi valable pour les vestiaires, les objets de valeur et l'argent. Les objets de valeur peuvent être mis en sécurité dans les tiroirs de table de nuit (qui ferment à clé) dans toutes les chambres.

5. Enfreinte au règlement

En cas d'enfreinte au règlement, la gestion de l'Académie se réserve le droit d'exclure la/les personne(s) concernée(s) après lui/leur en avoir expliqué le motif.